



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* MACKINTOSH présente le deuxième rapport du Comité spécial de sept personnes, que voici :

Le Comité spécial de sept personnes, chargé de dresser la liste des membres des comités permanents dont la formation a été ordonnée par l'Assemblée, présente son deuxième rapport que voici :

Le Comité a dressé la liste des députés devant siéger aux divers comités permanents, soit la liste suivante :

**AGRICULTURE (11)**

MM. DEWAR et DYCK, M. le *ministre* LEMIEUX, MM. MAGUIRE, NEVAKSHONOFF, PENNER (Emerson), PENNER (Steinbach), SCHELLENBERG, SMITH (Brandon-Ouest) et STRUTHERS ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (11)**

M<sup>me</sup> DACQUAY, MM. DERKACH et DEWAR, M<sup>me</sup> la *ministre* FRIESEN, M. JENNISSEN, M. le *ministre* LEMIEUX, M. LOEWEN, M<sup>me</sup> la *ministre* MIHYCHUK, M. le *ministre* ROBINSON ainsi que MM. SCHULER et SMITH (Brandon-Ouest).

**RELATIONS INDUSTRIELLES (11)**

M. le *ministre* ASHTON, M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT, M. DEWAR, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI ainsi que MM. LAURENDEAU, LOEWEN, NEVAKSHONOFF, PITURA, REID, SCHULER et SMITH (Brandon-Ouest).

**MODIFICATIONS LÉGISLATIVES (11)**

M. le *ministre* ASHTON, M<sup>me</sup> ASPER, M. le *ministre* CHOMIAK, M<sup>me</sup> DACQUAY, M. le *ministre* MACKINTOSH, MM. PENNER (Emerson), PENNER (Steinbach), RONDEAU et SCHELLENBERG, M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) ainsi que M. STRUTHERS.

**AFFAIRES MUNICIPALES (11)**

M. AGLUGUB, M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT, M<sup>mes</sup> CERILLI, DACQUAY et DRIEDGER, M<sup>me</sup> la *ministre* FRIESEN, M. LOEWEN, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. MARTINDALE, PENNER (Emerson) et SMITH (Brandon-Ouest).

**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ (11)**

M. AGLUGUB, M<sup>me</sup> DACQUAY, M. JENNISSEN, MM. les *ministres* LATHLIN et MACKINTOSH, MM. REIMER, ROCAN, SANTOS et SCHELLENBERG, M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) ainsi que M. SMITH (Brandon-Ouest).

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS (11)

MM. les *ministres* ASHTON et CALDWELL, M<sup>mes</sup> CERILLI et DACQUAY, M. le *ministre* MACKINTOSH, M<sup>me</sup> la *ministre* MIHYCHUK, M<sup>me</sup> MITCHELSON ainsi que MM. PENNER (Emerson), ROCAN, SANTOS et STRUTHERS.

COMPTES PUBLICS (11)

M<sup>me</sup> ALLAN, M. GERRARD, MM. LOEWEN, MALOWAY, PENNER (Steinbach), REID, REIMER et RONDEAU, MM. les *ministres* SALE et SELINGER ainsi que M. STEFANSON.

SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES NATURELLES (11)

M<sup>me</sup> ASPER, MM. DERKACH, DYCK et JENNISSEN, M. le *ministre* LATHLIN, M. MALOWAY, M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD, MM. PENNER (Emerson), PRAZNIK et REID ainsi que M. le *ministre* SELINGER.

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE (12)

M. le *ministre* ASHTON, M<sup>me</sup> DACQUAY, MM. DEWAR et GERRARD, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI, M. LAURENDEAU, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. MARTINDALE, NEVAKSHONOFF, PRAZNIK, REID et ROCAN.

RÈGLEMENTS ET DÉCRETS D'APPLICATION DES LOIS

M<sup>mes</sup> ALLAN et CERILLI, MM. CUMMINGS, DEWAR et HELWER, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI, M. le *ministre* LEMIEUX, M. ROCAN, M. le *ministre* SALE, M. TWEED ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK.

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH, le rapport du Comité est déposé.

---

M. le *ministre* CALDWELL dépose le rapport annuel des Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.) pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1999.

(document parlementaire n° 107)

---

M. le *ministre* CHOMIAK dépose :

le rapport annuel du ministère de la Santé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 108)

le rapport annuel du Conseil manitobain de la recherche en matière de santé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 109)

le rapport annuel de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 110)

le rapport annuel de Sport pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 111)

---

**Lundi 13 décembre 1999**

---

M. le *ministre* LEMIEUX dépose le rapport que prévoit l'article 114 de la *Loi sur les assurances* pour la période qui s'est terminée le 13 décembre 1999.

(document parlementaire n° 112)

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. STRUTHERS, FAURSCHOU, NEVAKSHONOFF, PITURA et RONDEAU font des déclarations de député.

---

Sur la motion de M. DYCK, il est ordonné que la composition du Comité permanent des affaires municipales soit modifiée comme suit :

M. LAURENDEAU remplace M. REIMER.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette B la famille de feu Walter Clifton MCDONALD, qui a été député B l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont M. MCDONALD a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion B la famille du défunt.

Après les interventions de M. le *premier ministre* DOER ainsi que de MM. FILMON, GERRARD, ROCAN et DYCK, la motion est adoptée, l'Assemblée debout.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette B la famille de feu Cornelius WIEBE, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont M. WIEBE a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion B la famille du défunt.

Après les interventions de M. le *premier ministre* DOER ainsi que de MM. FILMON, GERRARD, DYCK, SCHELLENBERG et PENNER (Emerson), la motion est adoptée, l'Assemblée debout.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette B la famille de feu James W. MCKENZIE, qui a été député B l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont M. MCKENZIE a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion B la famille du défunt.

Après les interventions de M. le *premier ministre* DOER, de MM. FILMON et DERKACH, de M. le *ministre* ASHTON ainsi que de MM. ENNS, STRUTHERS, CUMMINGS et GERRARD, la motion est adoptée, l'Assemblée debout.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette B la famille de feu Robert W. BEND, qui a été député B l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont M. BEND a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion B la famille du défunt.

Après les interventions de M. le *premier ministre* DOER, de MM. FILMON, GERRARD, ENNS, SCHELLENBERG, REID, HELWER, LOEWEN et FAURSCHOU ainsi que de M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry), la motion est adoptée, l'Assemblée debout.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu, pour le lundi 13 décembre 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

---

Sur la motion de M. DYCK, il est ordonné que la composition du Comité permanent des affaires municipales soit modifiée comme suit :

M. LAURENDEAU remplace M. REIMER — annulé.

---

Sur la motion de M. DEWAR, il est ordonné que la composition du Comité permanent des affaires municipales soit modifiée comme suit :

M. REID remplace M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* FRIESEN propose que le projet de loi n<sup>o</sup> 2 — *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

**Lundi 13 décembre 1999**

---

Après les interventions de M<sup>me</sup> la *ministre* FRIESEN ainsi que de MM. REIMER, MARTINDALE, LOEWEN et GERRARD, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

---

La séance est levée à 17 h 40, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES